

2025

# Plantation d'arbres en fonction de la restauration d'habitats

Aide-Mémoire

Funded by the  
Government  
of Canada

Financé par le  
gouvernement  
du Canada

Canada

Guide de planification et de mise en œuvre de projets de plantation d'arbres axés sur la restauration au Canada atlantique et dans la forêt Wabanaki, avec des fonds publics du programme 2 milliards d'arbres (2GA).

## Élaboré en collaboration entre :

Ressources naturelles Canada  
Le Service canadien de la faune (SCF) Région de l'Atlantique  
Forêts communautaires Canada  
Community Forests International





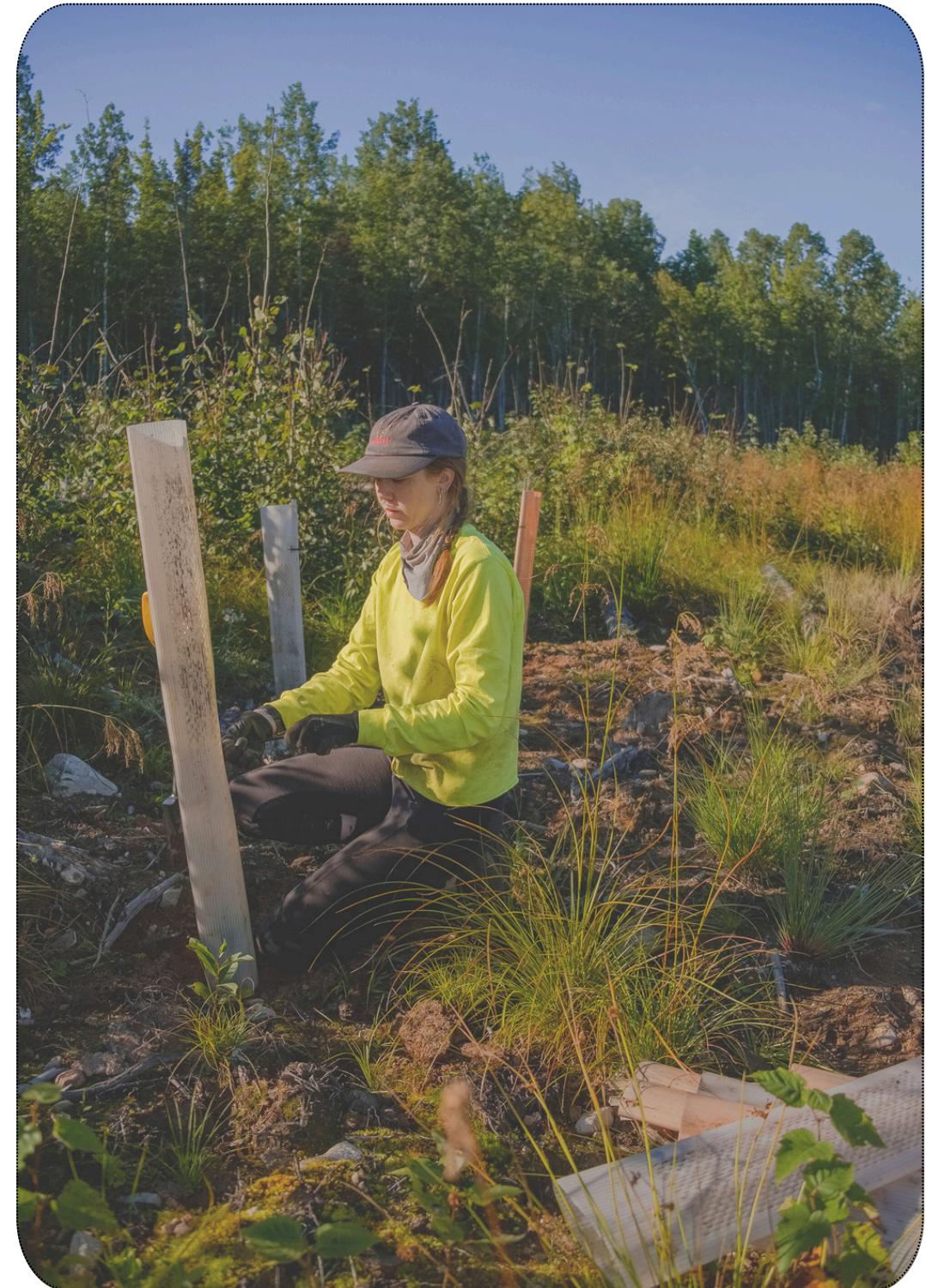
# Table des matières

2	2 MILLIARDS D'ARBRES EN UN COUP D'ŒIL	8	PRÉPARATION DES COMMANDES
3	LES ARBRES, LES PLANTEURS, LE SITE ET LES RAPPORTS DE PROJETS	9	DOCUMENTATION POUR LA PLANTATION i. accords avec les propriétaires fonciers ii. accords de contractants
4	SPÉCIFICITÉS DU SITE	11	SUIVI ET SURVEILLANCE À LONG TERME
5	PRÉPARATION DU SITE	11	SOURCES DE SEMIS D'ARBRES
7	DANS LES PROPOSITIONS DE RESTAURATION DE L'HABITAT		

# 2 milliards d'arbres en un coup d'œil

Les projets de plantation d'arbres soutenus par le programme 2GA de Ressources naturelles Canada (RNCan) se répartissent en trois volets :

- Plantation de masse (moyenne de 500 000 arbres par an)
- Plantation à petite échelle (moyenne de 50 000 arbres par an)
- Volet urbain/suburbain (10 000 arbres par an en moyenne).



Pour mener à bien un projet, quelle qu'en soit la taille, les principaux éléments à prendre en compte sont les suivants :

# les arbres, les planteurs, le site et les rapports de projets



## Les arbres

- Sourçage / commande
- Transport
- Protection
- Plan de soin



## Les rapports de projet

- Budget
- Rapports trimestriels
- Communications



## Les planteurs

- Entrepreneurs
- Personnel
- Bénévoles
- Formations



## Le site

- Achat ou autorisation
- Évaluation / plan du site
- Conservation



# Spécificités du site

## *Que cherchez-vous à restaurer ?*

Les sites doivent être sélectionnés en fonction de leur adéquation et de leur besoin de restauration. Les types de terrains sont les suivants :

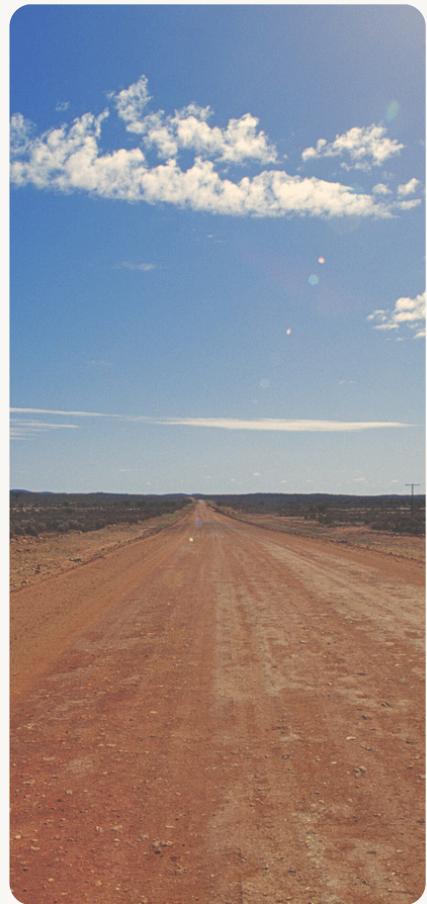
- Les zones qui ont déjà eu un couvert végétal, mais qui ont été gérées pour l'agriculture, l'exploitation minière ou d'autres utilisations intensives. Ce type de terrain est une priorité pour le programme 2GA.
- Les zones riveraines, dont on fera la restauration par exemple par l'ajout ou l'amélioration de leurs zones tampons.
- Les zones naturellement perturbées par le feu, le vent, les ouragans ou les insectes.
- Les zones ayant subi des coupes à blanc, qui ne se sont pas régénérées de manière adéquate (ou qui manquent de diversité dans les espèces) et qui ne font plus partie d'un cycle de gestion forestière intensive.

Après avoir identifié le type du ou des sites, réfléchissez à la manière de vous les procurer. Existe-t-il des accords à long terme avec des propriétaires privés, ou votre organisation achètera-t-elle carrément la propriété ? N'oubliez pas que le programme 2GA n'est pas en mesure de financer l'acquisition de terrains à l'heure actuelle.



Vos sites devront-ils  
être préparés pour la  
plantation ?

Les travaux préparatoires (préparation du site) impliquant de la machinerie sont une dépense admissible au titre du programme 2GA; toutefois, ces travaux ne doivent être effectués qu'en cas de besoin. Il existe une grande variété de techniques et chacune d'entre elles doit être évaluée avec soin en fonction des résultats souhaités sur un site en particulier. Les possibilités techniques de préparation du site sont les suivantes :



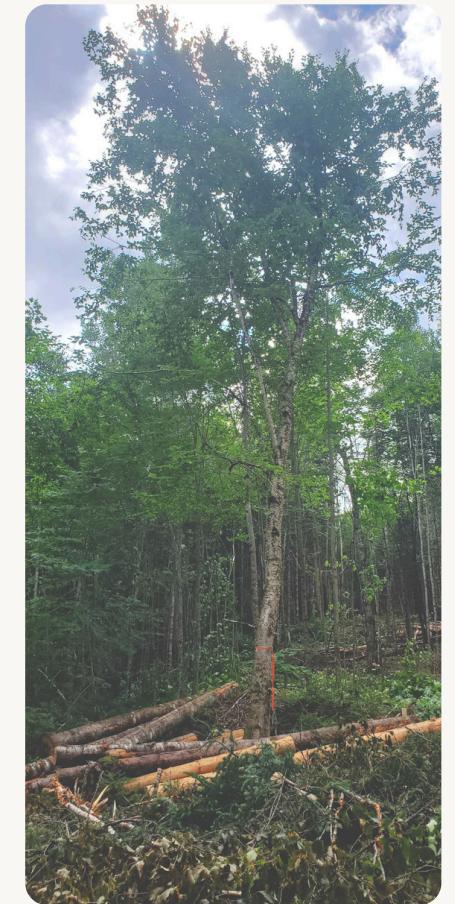
1.

*La préparation mécanique du site, comme le dragage ou le creusement de tranchées pour créer des zones cultivables.*



2.

*L'élimination de la végétation, y compris des formes de contrôle de la compétition (par exemple, la tonte).*



3.

*La sylviculture restaurative dans les forêts dégradées afin d'ouvrir des espaces pour les plantations d'enrichissement.*

# Propositions de restauration de l'habitat

Dans les propositions de restauration de l'habitat, la préparation du site doit être réduite au minimum et n'être effectuée que lorsque cela est nécessaire pour promouvoir la diversité des espèces et/ou réduire la concurrence (p. ex. contrôle des espèces envahissantes). Tous les travaux de préparation du site doivent être clairement décrits dans les propositions 2GA, et toute modification des plans initiaux doit faire l'objet d'une discussion avec les agents de programme de Ressources naturelles Canada.

Le financement de 2GA permettra également d'apporter des amendements au sol et de planter des espèces intermédiaires en fonction du projet de restauration, ce dont vous devrez également discuter avec votre agent de programme de RNCan.



## *Comment sélectionner les espèces ?*

Le programme 2GA vise à planter le bon arbre au bon endroit - mais qu'est-ce que cela signifie exactement ?

- Sélectionner des espèces d'arbres qui sont écologiquement appropriées pour le site de plantation.
- Sélectionner des espèces d'arbres qui sont résilientes selon les projections du changement climatique.
- Sélectionner des espèces d'arbres qui offriront des avantages environnementaux et de biodiversité.

## *Qu'en est-il des arbustes ?*

- Le programme 2GA reconnaît que les arbustes sont un élément essentiel de la restauration de l'habitat et qu'ils peuvent contribuer à la survie et à la santé des arbres.
- Les arbustes peuvent être inclus dans les coûts du projet à condition qu'ils ne dépassent pas 15 % de la valeur totale du projet ou du nombre total d'arbres plantés.



# Que dois-je faire pour préparer ma commande d'arbres ?



La production de jeunes plants peut prendre jusqu'à plusieurs années. Veillez à ce que le délai de livraison de votre projet corresponde au calendrier de votre (vos) pépiniériste(s) et de votre entrepreneur de plantation. Commandez TÔT !



Posez des questions à votre fournisseur d'arbres pour savoir dans quel type de pot de pépinière les jeunes plants seront placés. Assurez-vous que votre entrepreneur en plantation est également au courant, car cela influencera la façon de manipuler les plants.



Le déchargement et le stockage des arbres peuvent nécessiter beaucoup de travail, d'eau et d'énergie. Restez en contact régulier avec le représentant de votre pépinière et avec votre contracteur pour veiller à ce que les arbres passent le moins de temps possible entre la sortie de la pépinière et la plantation. Les délais de livraison doivent répondre aux exigences de la manutention des stocks (voir ci-dessous).



Élaborer un plan complet pour la livraison depuis la pépinière, le transport vers le ou les sites et l'entreposage jusqu'à la plantation. Les remorques fermées sont idéales, car le vent choque et dessèche les jeunes plants.



Dans la mesure du possible, entreposez les arbres à l'ombre sur le site. Si nécessaire, créez un abri ombragé à l'aide de bâches spéciales 'Sylvicool' qui permettent à l'air de circuler jusqu'aux semis. Ne JAMAIS stocker les arbres directement sous une bâche ordinaire sans circulation d'air, car cela tuerait les jeunes plants. Arrosez quotidiennement, ou plus si nécessaire (le vent et la chaleur font augmenter le besoin d'arrosage).



Les pousses de bois dur ne doivent pas être placées dans des sacs de plantation, mais doivent être plantés directement à partir du plateau/contenant. Dans la mesure du possible, limitez le nombre d'arbres contenus dans les sacs de plantation, afin d'éviter les dommages dus à l'écrasement. Veillez à ce que les arbres soient manipulés délicatement et (idéalement) à partir de la motte de racines plutôt qu'à partir des parties sensibles de la cime.

# Documentation pour la plantation

## *Accords avec les propriétaires fonciers :*

Il n'existe pas d'accord unique pour tous les propriétaires fonciers. Élaborez un modèle qui peut être adapté aux objectifs du projet et modifié ultérieurement pour refléter les besoins de chaque propriétaire foncier.

Éléments à prendre en compte lors de l'élaboration des accords avec les propriétaires fonciers :

Le saviez-vous?  
En Nouvelle-Écosse, la Forest Safety Society propose des cours et des conseils pour les opérations visitez FSS 



- **Accès:** qui est responsable de dommages causés au chemin ou à l'infrastructure ? L'accès se fait-il en traversant la propriété de quelqu'un d'autre? Doit-on également lui demander la permission ?
- **Responsabilité:** qui est responsable en cas d'incident sur le site. Si vous faites appel à un contracteur en plantation, demandez-lui une preuve d'assurance responsabilité civile. Si vous travaillez avec des bénévoles ou votre personnel, assurez-vous que vous avez mis en place vos propres politiques.
- **Entretien des arbres:** le propriétaire foncier doit-il s'occuper des arbres d'une manière ou d'une autre (avant ou après la plantation), et si oui, pendant combien de temps ?
- **Supervision:** Comment le suivi et les travaux futurs seront-ils communiqués ? D'autres contrats devront-ils être conclus ?

# Accords de contractants :



Consultez d'autres organisations qui ont mené des projets similaires, ou posez des questions aux professionnels et aux groupes forestiers locaux ( » Offices de commercialisation du bois » au Nouveau-Brunswick, « Groupes de propriétaires de lots boisés » en Nouvelle-Écosse) quand vient le temps de rechercher des entrepreneurs en plantation et d'élaborer des ententes.

**Les entrepreneurs doivent posséder une expérience directe de la plantation d'arbres axée sur la restauration**, ou suivre une formation supplémentaire. N'oubliez pas que les opérations conventionnelles de plantation d'arbres sont optimisées en fonction de volumes et de vitesses de plantation élevés, ce qui peut parfois entrer en conflit avec vos opérations de restauration. Un contracteur inexpérimenté en matière de plantation d'arbres axée sur la restauration peut néanmoins constituer une excellente option, à condition qu'il comprenne que le « statu quo » ne fait pas l'affaire et qu'il fasse preuve d'enthousiasme et de compétence en posant les bonnes questions au sujet de vos besoins spécifiques.

- **Pour déterminer un prix équitable** l'entrepreneur aura besoin de vous pour l'aider à déterminer les variétés et la taille d'espèces spécifiques, les considérations relatives à la manutention des stocks, la logistique du transport et du stockage, les détails du site et d'autres aspects clés de votre projet. Un prix par arbre, bien que ce soit normal en sylviculture industrielle, ne doit être envisagé que pour de grands projets et seulement lorsque l'entrepreneur a été pleinement informé de tous les détails du projet. N'oubliez pas que chaque projet est différent. Il n'existe pas de « tarif courant » pour ce type de travail.
- **Accords juridiques.** Les professionnels et les groupes forestiers locaux disposent souvent de modèles de contrats que vous pouvez utiliser si vous ou votre entrepreneur n'en disposez pas déjà. Demandez une preuve d'assurance responsabilité civile et d'indemnisation des accidents du travail, le cas échéant. Veillez à ce qu'un contrat soit établi avant la saison de plantation et continuez à communiquer fréquemment tout au long de sa mise en œuvre, car la logistique et le calendrier peuvent changer rapidement. Déterminez quelles seront les principales personnes à contacter afin de garantir une communication ouverte et claire. N'oubliez pas qu'un contracteur en plantation ne doit pas être tenu de former ou d'accueillir du personnel ou des bénévoles, à moins que cela n'ait été spécifiquement convenu à l'avance et précisé dans le contrat (car cela lui donne un surcroît de travail à gérer).

# Suivi et surveillance à long terme

Les taux de survie et la santé des arbres plantés doivent être contrôlés au moins pendant la durée du programme 2GA (jusqu'au 31 mars 2031). Les coûts liés au suivi pendant cette période sont admissibles au remboursement. Bien que les coûts associés au suivi au-delà de la date de fin du programme 2GA ne soient pas admissibles au financement, on encourage les participants à mettre au point des stratégies de suivi efficaces à long terme pour s'assurer que les arbres qu'ils plantent se transforment en forêts saines au fil du temps.

## Qu'en est-il de l'entretien et de la plantation d'enrichissement ?

La plantation de remplissage ou d'enrichissement (l'ajout de nouveaux arbres autour des arbres existants pour augmenter la diversité ou la densité) et l'entretien des semis plantés sont des activités précieuses qui peuvent apporter une intégrité écologique considérable à des sites dégradés. Toutes les activités de remplissage doivent avoir pour objectif principal de soutenir la résilience climatique durable, la restauration ou la biodiversité. Les plantations intercalaires ne doivent pas servir à soutenir la gestion forestière habituelle ou faire partie d'obligations légales de régénération des forêts.

## Plus d'informations ?

[Springfield Trees](#) (Jamie Floyd)

[Liberty Tree Nursery](#) (Jesse Saindon)

[Scott and Stewart Forestry](#)

[Charlie the Tree Guy](#)

[Arbor Nursery](#)

T&D Nursery (Debbie Reeves: New Ross, NS 902-689-2737)

[Kingsclear Tree Nursery \(Gouvernement\)](#)

[J. Frank Gaudet Tree Nursery \(Gouvernement\)](#)

[Strathlorne Nursery \(Gouvernement\)](#)

Quelques options recommandées pour la protection des plants d'arbres :

[Tree Sentry](#)

[Plantra Grow Tubes](#)

[Monach Zipset Grow Tubes](#)

[Blue-X Tube \(Agri-flex\) \(disponible au Canada\)](#)

Comprendre la plantation comme méthode de restauration :

[Community Forests International](#) [Infographie sur la plantation restauratrice](#)

[Community Forests International](#) [série de vidéos « Notre forêt en transition »](#)

[Conservation de la Nature Canada](#) [New England-Acadian Forest Restoration: A Landowner's Guide to Theory.](#)

[Arbres Canada – Comment planter un arbre](#)